

Délibération

n°85-2025

17 décembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour l'introduction d'un tarif « entretien infirmier » avec plusieurs organismes extérieurs adhérents.

Séance du : 17 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 11

▪ Collège des affiliés : 9

Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Yannick LOGEROT, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 10

Danièle BEAUX-SPEYSER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Yannick AMET (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Christian GRANGE)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Fabrice PANNEKOUCKE (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Georges CAGNIN)

▪ Collège spécifique : 1

Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)

Etaient présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Étaient absents excusés : 4

▪ Collège des affiliés : 3

Robert AGUETTAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI

▪ Collège des non affiliés : 1

Michelle BRAUER

Étaient absents : 2

▪ Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 85-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour l'introduction d'un tarif « entretien infirmier » avec plusieurs organismes extérieurs adhérents.

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration l'a autorisé à signer avec divers organismes extérieurs une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion.

La liste des entités concernées est la suivante : le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE), l'Office National des forêts (ONF) - Agence territoriale de Savoie, le Conservatoire du Littoral, l'Institut National de Jeunes Sourds (INJS), le lycée professionnel agricole de Cognin, le lycée Reinach (EPLEFPA), l'Office du tourisme de Valloire - Valloire Tourisme, l'Office français de la biodiversité, la commune de Champigny sur Marne (Chalet les Charmettes), la Ville de Vanves - Village Vacances Chalet du Croc à la Féclaz, le Département du Val de Marne et le Réseau CANOPE.

Afin que ces entités puissent bénéficier de l'intervention d'un infirmier, en complément du suivi médical réalisé par le médecin du travail ou le médecin collaborateur de ce service, il est souhaitable de signer avec chacune d'entre elles un avenant pour fixer le tarif de l'entretien infirmier.

Il est proposé que ce tarif soit fixé à 80 euros par entretien infirmier, étant rappelé que le montant forfaitaire de la visite médicale s'établit actuellement à 105 euros.

Il est précisé que les autres coûts restent inchangés (participation aux réunions des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, études de poste, etc...).

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de valider un avenant-type et de l'autoriser à signer avec les organismes extérieurs précités l'avenant correspondant qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet d'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour l'introduction d'un tarif « entretien infirmier » avec plusieurs organismes extérieurs adhérents,

APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion susvisé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec les organismes mentionnés ci-dessus un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour l'introduction d'un tarif « entretien infirmier » qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 17 décembre 2025
Le Président,

François DUNAND